

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN

ARRETE MUNICIPAL
AUTORISATION D'ORGANISATION
D'UNE LOTERIE
LES 18 ET 19/10/2025
2025/FL/00218

Monsieur **Jean-Marc DUMOULIN**, **MAIRE** de la Commune de **VILLEMUR-SUR-TARN**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles :

- ✓ L.2211-1,
- ✓ L.2212-1.

VU le Code Général de la sécurité intérieure, et notamment les articles :

- ✓ L.322-3,
- ✓ D.322-1.

VU le Code Pénal et notamment les articles :

- ✓ R 610-3,
- ✓ R 610-5.

VU l'arrêté municipal n° 2025/LM/00212 autorisant l'organisation d'une loterie les 18 et 19 octobre 2025 en date du 9 octobre 2025.

CONSIDERANT la manifestation **LA CASERNE X HFMSTRS** organisée par l'association **WHEELMUR** d'occuper à titre précaire, temporaire et révocable le domaine public, les 18 et 19 octobre 2025 et sa demande d'organiser durant cette dernière une loterie.

ARRETE

ARTICLE 1

L'arrêté municipal n° 2025/LM/00212 autorisant l'organisation d'une loterie les 18 et 19 octobre 2025 en date du 9 octobre 2025 est rapporté.

ARTICLE 2

L'association **WHEELMUR** est autorisée, lors de la manifestation sus-citée, à organiser une loterie, Salle Eiffel sise 4 Avenue Winston Churchill à Villemur-sur-Tarn.

ARTICLE 3

Cette loterie sera composée de 3000 billets, numérotés de 1 à 3000, d'une valeur unitaire de 10€.

ARTICLE 4

Cette loterie est dotée des lots suivants :

- 1/ Porte vélo **SEA SUCKER**,
- 2/ Vélo **BMX JABRICOLE**,
- 3/ Véhicule cabriolet **BMW Z3** de 2001.

L'affectation des bénéfices : Association **WHEELMUR** pour l'organisation d'évènement de culture urbaine.

Affiché le

16 OCT. 2025

ARTICLE 5

Le tirage au sort sera effectué Dimanche 19 octobre 2025 à 17h à la Salle EIFFEL par Maître MUSCAT commissaire de justice.

ARTICLE 6

L'ampliation du présent arrêté sera adressée par Monsieur le MAIRE de la Commune de VILLEMUR-SUR-TARN :

- ✓ à l'association WHEELMUR, pour notification,
- ✓ à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villemur-sur-Tarn,
- ✓ à Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
- ✓ à Maître MUSCAT, commissaire de justice,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villemur, le 16 octobre 2025

Le Maire,



Jean-Marc DUMOULIN

Affiché le

16 OCT. 2025

Délais et voies de recours : la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Villemur-sur-Tarn.